



Immigrer en france avec un titre sejour schengen

Par **laure olivier**, le **13/01/2011** à **17:28**

Bonjour, rnje sollicite vos conseils pour un sujet délicat.rnJe suis en possession d'un titre de séjour étudiant allemand valable encore jusqu'en septembre 2011 et ce depuis 8 ans déjà.rn J'ai rencontré mon conjoint français vivant en France et nous avons décidé de nous marier le mois prochain.rnNous nous sommes rendus à la préfecture du lieu de son domicile pour savoir les démarches à effectuer pour que je sois légale en France.rnIls nous ont répondu que je ne détiens le bon titre de séjour requis pour obtenir de la préfecture un visa long séjour me permettant de circuler librement en France. Car dans leur texte je devrais détenir un titre de séjour permanent pour ce dernier. Ils m'ont donc renvoyé au consulat de France en Allemagne pour demander un visa d'entrée en France.rn1-Est-ce un visa d'entrée en France dont j'ai besoin sachant que j'ai un titre de séjour Schengen?rn2- vu qu'avec le PACS il faut justifier d'un an de vie commune pour l'obtention d'un titre de séjour, un visa d'entrée en France suffirait-il pour atteindre cette échéance?rn3- Sinon que me conseillez-vous de faire? comment puis-je contourner cet obstacle?

Par **amajuris**, le **13/01/2011** à **20:44**

bjr, rnattention le PACS n'est qu'un élément d'appréciation pour la délivrance d'un titre de séjour, ce n'est pas automatique.rncdt

Par **laure olivier**, le **14/01/2011** à **08:11**

Oui je sais que le pacs n'est qu'un élément d'appréciation, mais j'aimerais savoir comment venir vivre en France ayant un permis de séjour schengen je précise qu'il est pour études. Vu que je vais me pacser comment ferons-nous pour vivre ensemble sans que je sois illégale?